

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DPP 1 Subvention (4 800 000 euros) et convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer un avenant à la convention de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) et propose une subvention ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 4 800 000 euros est attribuée au GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS), 88 boulevard Berthier 75017 Paris (N° simpa 184122, n° dossier 2015_06986), concernant la surveillance de son patrimoine plus particulièrement situé dans les quartiers Politique de la Ville.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 65738, fonction 110, ligne 08001 "provision pour subventions" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO